



Information and Privacy
Commissioner of Ontario

Commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario

Modification de la Directive de pratique n° 3 concernant la LPRPS Processus de publication du nom des intimés

Le présent avis porte sur une modification des renseignements que nous publions dans nos [décisions rendues en vertu de la LPRPS](#). Cette modification figure dans notre [Directive de pratique n° 3 concernant la LPRPS](#), qui a été mise à jour.

Contexte

Le CIPVP tient à faire preuve de transparence et à aider les Ontariennes et les Ontariens à comprendre ses décisions. La transparence et la reddition de comptes sont nécessaires pour maintenir et renforcer la confiance du public dans le système de santé de l'Ontario.

La pratique actuelle du CIPVP consiste à publier les décisions rendues en vertu de la LPRPS au stade de l'arbitrage, en mentionnant le nom de l'intimé et de la ou des personnes concernées, à moins que cela ne révèle l'identité d'un plaignant ou d'une personne dont les renseignements personnels sur la santé sont en cause. Il arrive que les affaires concernant la LPRPS qui font l'objet d'un règlement anticipé ou sont réglées au stade de l'enquête soient publiées, mais en règle générale, l'intimé ou la ou les personnes concernées ne sont pas identifiés.

Modification relative à la publication du nom des intimés

À compter du **10 octobre 2023**, le CIPVP pourrait publier les décisions rendues en vertu de la LPRPS à n'importe quel stade du processus de règlement des différends, qu'il s'agisse du règlement anticipé, de l'enquête ou de l'arbitrage. Le nom de l'intimé ou de la ou des personnes concernées sera publié, à moins que cela ne révèle l'identité d'un plaignant ou d'une personne dont les renseignements personnels sur la santé sont en cause.

Cette modification a pour objet de permettre au CIPVP de jouer le rôle que lui confère la loi de renseigner le public et de fournir des renseignements transparents sur les décisions qu'il rend en vertu de la LPRPS, y compris ses motifs.

Cette modification n'est pas rétroactive et ne s'applique pas aux décisions déjà rendues en vertu de la LPRPS.

Pour toute question sur cette modification apportée à la [Directive de pratique n° 3 concernant la LPRPS](#), veuillez nous écrire à info@ipc.on.ca.



2 Bloor Street East
Suite 1400
Toronto, Ontario
Canada M4W 1A8

2, rue Bloor Est
Bureau 1400
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1A8

Tel/Tél : (416) 326-3333
1 (800) 387-0073
TTY/ATS : (416) 325-7539
Web : www.ipc.on.ca

Visitez notre [site Web](#) pour en savoir plus sur la loi ontarienne sur la protection des renseignements personnels sur la santé et son application à votre cabinet ou à votre organisme.